

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

DECRET

N°D/2011/ 196 /PRG/SGG

PORTANT ANNULATION D'UN DECRET
D'ATTRIBUTION D'UN TERRAIN URBAIN
A USAGE DE SERVICE

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

SUR PROPOSITION DU MINISTRE DE L'URBANISME
DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION

VU- La Constitution ;

VU- L'Ordonnance n°92/019/PRG/SGG du 30 Mars 1992 portant promulgation du Code Foncier et Domanial en République de Guinée;

VU- Le Décret n°D/2010/007/PRG/SGG du 24 Décembre 2010, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

VU- Les Décrets n°D/2010/009/PRG/SGG du 24 Décembre 2010 et D/2011/002/PRG/SGG du 04 Janvier 2011, portant nomination de Ministres ;

VU- Le Décret n°D/2010/259/PRG/CNDD/SGG du 09 Novembre 2010 attribuant au SYSTEME DES

NATIONS UNIES EN GUINEE le terrain formant les parcelles n°17, 18, 19, 20 et 21 du lot 3 1 du plan cadastral du Centre Directionnel de Koloma, Conakry ;

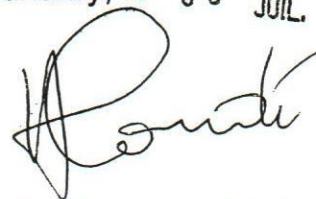
VU- Les pièces du dossier ☞

-- DECRETE --

ARTICLE 1er/ : est et demeure annulé le Décret n°D/2010/259/PRG/CNDD/SGG du 09 Novembre 2010 attribuant au **SYSTEME DES NATIONS UNIES EN GUINEE** le terrain formant les parcelles n°17, 18, 19, 20 et 21 du lot 3 1 du plan cadastral du Centre Directionnel de Koloma, Conakry, une superficie 8.551,924 mètres carrés.

ARTICLE 2/ : Le présent Décret sera enregistré et publié au journal Officiel de la République.

Conakry, le 06 JUL. 2011



Professeur Alpha CONDE